

FICHE
103.2

ARTISTE
LORNA BORNAND

TITRE DE L'ŒUVRE
CELLULE-OISEAU
CELLULE-LOUP
LE CERF-COEUR
LE LOUP
peintures murales

RÉALISATION
2013
cf. plaquette architecture #103

BÂTIMENT
Etablissement de détention
pour mineurs

LIEU
Aux Léchaïres
1607 Palézieux

N° BÂTIMENT
294.500

TYPE DE PROCÉDURE
collaboration entre architecte
et artiste dès le deuxième tour
du concours d'architecture

PRÉSIDENTE DE LA COART
Jacqueline Schwarz

DÉLÉGUÉ CCAC
Bernard Fibischer

MEMBRES DE LA COMMISSION
Mireille Reymond
Guy Corbaz
Thierry-Vania Menétrey



« Les images servent à rebondir, elles sont des portes ouvertes pour accéder à sa propre iconographie » déclare Lorna Bornand qui signe les interventions murales de l'Établissement de détention pour mineurs et qu'elle complète par des grelots, discrète présence sonore. Elle dit avoir « voulu faire apparaître des éléments organiques et des figures animales », deux catégories du vivant qui sont, selon elle, « sources d'énergie et de mouvement ».

Conçu dans le même esprit que ses dessins, le graphisme de ces réalisations murales prend sa source dans le travail personnel de l'artiste qui juxtapose des séries de petits traits « témoins d'une énergie contenue et d'une écriture lente et répétitive ». Ici, cependant, le rouge qui lui est cher cède la place à un bleu-vert plus doux, mieux adapté au contexte spécifique d'un lieu de détention et qui, selon la lumière, se révèle ou se soustrait au regard du spectateur. Ses réflexions sur la couleur ont été menées de concert avec la conceptrice Geneviève Héritier, responsable de la mise en teinte des bâtiments.

Exécutées en techniques mixtes, les quatre interventions intitulées *Cellule-Oiseau*, *Cellule-Loup*, *Le Cerf-Cœur* et *Le Loup* investissent les cages d'escaliers des trois bâtiments. Le mouvement imperceptible qui les anime convient à ces lieux de passage, neutres, communs à tous.

Entrons dans la transe (formation)...

« A travers le chas d'une aiguille, à rebrousse-cheveux, par la pointe du crayon, par le soyeux de l'encre rouge, c'est habituellement toujours ainsi que Lorna Bornand nous convie à entrer dans son œuvre.

Dans ce monde, le visiteur cueille des fleurs de paradoxe : le familier côtoie l'étrange, le doux le piquant, la béance, le plein, la répétition du geste, l'inopiné, le fragment l'histoire.

Dans cette clairière de signes où l'insouciance donne la main à l'ambiguïté, on sait que le loup n'est jamais loin... et c'est au regardeur de réaliser soi-même [sic] les coutures de l'interprétation, même si l'artiste nous donne des pistes.

En vrac, cette liesse échevelée sans visage, coiffure d'apparat d'ailleurs, se transforme en bestiole qui nous méduse ; ces formes énigmatiques, indéfinissables pourraient être des cellules en devenir, pourvoyeuses d'histoires. »

Extrait d'un texte de Florence Grivel,
http://www.viceversa.ch/lorna_bornand.html





PROCÉDURE

Conformément à la législation sur les marchés publics, le mandat fut attribué dans une procédure de collaboration entre architecte et artiste dès le deuxième tour du concours d'architecture, c'est-à-dire sans être précédé d'une démarche sélective, sur invitation, ou de mise au concours préalable.

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

Le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL) et le Service des affaires culturelles (SERAC) souhaitaient favoriser une stratégie liant étroitement art et architecture en amont du processus de construction. Cette volonté du maître de l'ouvrage a été satisfaite dès le concours d'architecture dont le programme précisait que :

- chaque concurrent admis au deuxième degré du concours devait s'associer à un artiste ;
- la qualité de traitement de l'enceinte constituait l'un des critères de jugement ;
- un artiste conseillait le jury de concours en tant qu'expert.

Le thème et la nature de l'intervention artistique étaient toutefois laissés au libre choix des participants.

BUDGET

La commission artistique a décidé d'attribuer la somme de CHF 55 000.- pour la création et la réalisation de l'œuvre.

LA COART

Dans le cadre du concours d'architecture et sur la problématique générale, le maître de l'ouvrage attendait un apport significatif de l'artiste, non seulement sur le traitement de l'enceinte, mais sur l'ensemble des composantes du projet.

La commission d'animation artistique (CoArt) a suivi le développement du projet artistique lauréat durant toute sa période de maturation et validé sa réalisation *in situ*.

Lors du travail autour du calepinage des murs (voir fiche 103.1) conduit par les architectes Guy Corbaz et Pascal Oulevay avec l'artiste Lorna Bornand, celle-ci a ressenti le besoin de proposer une intervention plus personnelle. Elle a alors transposé un peu des réflexions qui informaient la répartition des briques de klinker des façades dans des dessins destinés aux murs des cages d'escalier, instaurant ainsi une manière de dialogue tacite entre le dedans et le dehors.

Qu'il s'agisse de briques ou de traits, son travail consiste à agencer des modules élémentaires, minimaux, qui pourraient se répéter à l'infini.

MATÉRIAUX

peinture
aluminium thermolaqué

ARCHITECTE

Guy Corbaz & Pascal Oulevay LAUSANNE